

DECISION DU MAIRE

Référence 2024.00336

Direction en charge : Événementiel

Objet Étape de la Tournée Générations Champions – Convention de partenariat entre la Ville de Saint-Étienne et la société Cisco Systems France SARL

VISAS

Le Maire de la Ville de Saint-Étienne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-18, L 2122-20, L 2122-22 et L 2122-23,

VU la délibération n°2020.00092 en date du 15 juillet 2020 telle que modifiée par la délibération n°2021.00003 du 25 janvier 2021, par laquelle le Conseil Municipal a chargé M. Le Maire par délégation de cette assemblée de prendre certaines décisions prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'a autorisé à charger les adjoints et conseillers municipaux délégués de son choix à prendre les décisions pour lesquelles il a reçu délégation,

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Étienne engage de nombreuses actions, notamment événementielles, afin de sensibiliser ses administrés aux bienfaits de la pratique régulière d'une activité physique,

CONSIDÉRANT que la Société Cisco Systems France SARL a développé une opération événementielle éphémère et nomade à destination des enfants éloignés de la pratique sportive sous l'intitulé Générations Champions,

CONSIDÉRANT que le programme Génération Champions conçu et piloté par la société CISCO à l'échelle nationale a été imaginé pour favoriser l'accès à la pratique sportive des jeunes habitants des quartiers politiques de la Ville dans le cadre de la tenue en 2024 des Jeux Olympiques & Paralympiques de Paris,

CONSIDÉRANT que la société Cisco Systems France SARL souhaite organiser une étape de son programme Génération Champions sur le territoire de la Ville de Saint-Étienne le mercredi 3 avril 2024,

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Étienne et la société Cisco Systems France SARL partagent des visions similaires quant à la sensibilisation des publics éloignés aux bienfaits de la pratiques sportives régulières,

DECIDE

ARTICLE 1

La Ville de Saint-Étienne s'engage à soutenir l'organisation de l'étape stéphanoise de la Tournée Génération Champions programmée le mercredi 3 avril 2024 au Stadium Pierre Maisonnial à Saint-Étienne.

ARTICLE 2

Une convention de partenariat est conclue entre la Ville de Saint-Étienne et la société Cisco Systems France SARL, elle a pour objet de définir les engagements de chacune des parties et les modalités d'organisation de l'étape stéphanoise de l'événement Génération Champions.

ARTICLE 3

La convention de partenariat conclue avec la société Cisco Systems France SARL n'engage aucun flux financier entre les Parties.

ARTICLE 4

Il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 5

M. le Directeur Général des Services et M. le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Saint-Étienne, le 14/05/2024

Le Maire

Gaël PERDRIAU